

Accor

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

**Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2016**

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Accor

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 9.466.312 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

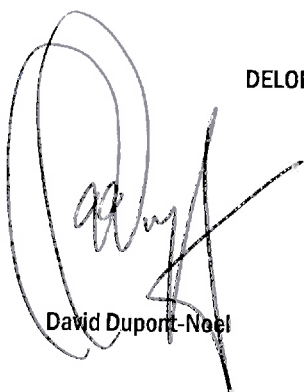
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

A stylized black ink signature consisting of a large loop on the left and a series of sharp, overlapping strokes on the right.

David Dupont-Noel

A blue ink signature consisting of several parallel, slightly wavy horizontal strokes.

Guillaume Crunelle

ERNST & YOUNG et Autres

A black ink signature consisting of a large, open loop on the left and a long, horizontal tail stroke extending to the right.

Jacques Pierres

ACCOR HOTELS

Feel Welcome

ACCOR

Société Anonyme au capital de 854 303 010 euros
Siège social : 82, rue Henri Farman - 92130 ISSY LES MOULINEAUX
602 036 444 RCS Nanterre

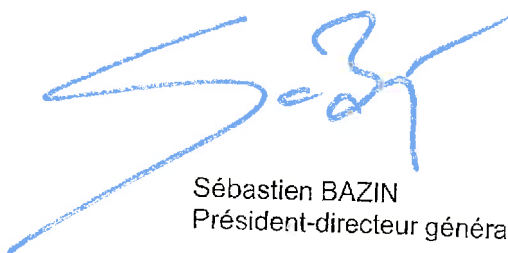
ETAT DES REMUNERATIONS

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées (article L 225-115 alinéa 4 du code de commerce) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à :

9 466 312 Euros

(Neuf millions quatre cent soixante-six mille trois cent douze euros)

Fait à Issy les Moulineaux
Le 1^{er} mars 2017



Sébastien BAZIN
Président-directeur général